

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2015

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour la séance ordinaire qui aura lieu le JEUDI 19 FÉVRIER 2015 à 20 H 30.

A Villers-Semeuse,
Le 12 Février 2015
Le Maire,

Jérémy DUPUY

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire des lettres de démission de leurs fonctions de conseillers municipaux de Madame BONNE Annick et de Monsieur Guy FERREIRA.

Conformément aux dispositions de l'article L 270-1 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Sur la base de ce principe, Madame Sophie SANTERRE et Monsieur Didier PARENTÉ venant immédiatement après le dernier élu de la liste conduite par Monsieur Guy FERREIRA « Continuons et Avançons Ensemble » sont déclarés élus et installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux de la commune de Villers-Semeuse.

Le dix-neuf février deux mille quinze, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy DUPUY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur DUPUY, Mesdames FAYNOT, FONTAINE, GILBERT, GOBLET, HUIN, LANDART, PLISSON, RIBEIRO, SANTERRE, SAVARD Marine, VERNOT Messieurs BECARD, DEHAIBE, DONKERQUE, ETIENNE, GUILLAUMÉ, KADA, MARTINEZ, NOËL, PARENTÉ, RABATÉ, ROUSSEAU, SAVARD Frédéric, STAUB.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES: Madame Corinne DAUGENET ainsi que Madame Corinne LESPAGNOL-GAILLOT qui a donné « POUVOIR ».

Madame Corinne LESPAGNOL-GAILLOT a donné « POUVOIR » à Madame Evelyne LANDART

Madame Marine SAVARD a été nommée secrétaire de séance



Monsieur le Maire passe la parole à Madame LANDART, adjointe aux finances, qui présente les lignes directrices qui prévaudront à l'adoption du budget primitif 2015 et qui doivent apparaître dans une délibération adoptée par le conseil municipal mais qui ne requiert aucune décision.

Objet de la délibération

**DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2015**

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du *code général des collectivités territoriales*, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans les communes de plus de 3.500 habitants. Les objectifs poursuivis sont d'une part, de permettre à l'assemblée délibérante de s'exprimer sur les orientations qui préfigureront des priorités qui seront inscrites au budget primitif et d'autre part, de donner lieu à une information sur la situation financière de la collectivité.

Ce premier débat de la mandature intervient dans un contexte particulièrement difficile pour les collectivités territoriales. 2015 marque en effet la première année de la baisse drastique des dotations de l'Etat. La loi de finances 2015 prévoit 50 milliards d'économie à réaliser sur les dépenses publiques dont 11 milliards concerneront les seules communes. Les efforts demandés porteront sur une période allant **de 2014 à 2017**. Sur cette période, notre commune aura perdu approximativement 220.000 euros de *dotation globale de fonctionnement* représentant une perte de 73 % de cette recette provenant de l'Etat.

Ce contexte économique ne doit pas être considéré comme un obstacle à la bonne marche des services publics communaux, ni une entrave à la réalisation des investissements sur lesquels nous nous sommes engagés lors de la campagne électorale. Le succès de notre entreprise pour améliorer le service rendu à la population et participer au redressement économique de notre région demandera la réalisation d'efforts contraignants mais non insurmontables.

Rappelons également que **nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taux communaux qui s'appliquent à la fiscalité locale**.

En matière de fonctionnement, la gestion des dépenses de personnel et des charges à caractère général feront l'objet d'une attention toute particulière et fine. La recherche d'économies sera la règle à tous les niveaux et le personnel municipal sera sensibilisé à cette approche. Le renforcement de la comptabilité analytique mise en place récemment sous l'impulsion de l'Adjointe aux finances, *Evelyne LANDART*, sera un outil déterminant pour atteindre les objectifs poursuivis.

Rappelons toutefois que les dépenses de personnel subiront une augmentation d'une part, en raison de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires en année pleine et d'autre part, de la revalorisation réglementaire de la situation statutaire des agents de catégorie C au 1^{er} janvier 2015.

LA FISCALITÉ LOCALE :

La loi de finances 2015 a fixé une augmentation de 0,9 % des valeurs locatives.

Conformément aux engagements pris auprès de la population, **les taux des impôts communaux n'augmenteront pas en 2015**. Rappelons que ces taux sont bas en comparaison des moyennes départementale et nationale. Les derniers chiffres officiels dont nous disposons sont ceux de 2013.

	TAUX MOYENS COMMUNAUX DE 2013 AU NIVEAU :		Taux de la commune
	National	Départemental	
Taxe d'Habitation	23,88	27,19	9,03
Foncier Bâti	20,11	24,58	12,17
Foncier Non Bâti	48,94	29,61	32,49

En 2013, le taux de la TAXE sur les ordures ménagères était de 10,75 %.

A titre d'information également, il convient de savoir que **les deux principaux contributeurs à la Taxe Foncière sont le magasin « CORA » pour la somme de 140.072 €uros et « CITROËN » pour 365.446 €uros.**

Sur un total de produit de 1.248.028 €uros de la fiscalité communale, la contribution de ces deux entités représente à elle seule plus de 40 %. Cette indication met en évidence **la grande dépendance des ressources de la commune à la bonne marche et à la pérennité de ces deux établissements.**

AUTRES RECETTES :

La compensation par la communauté d'agglomération de l'ancienne Taxe Professionnelle est assurée de par la loi. Nous sommes maintenant arrivés **au terme de la période de lissage de la mise en œuvre progressive de la Taxe sur les ordures ménagères** et 2014 aura été la dernière année pour laquelle la commune aura perçu 1 / 10ème du coût de ce service que la commune finançait en totalité sur le budget général lors de la création de *Cœur d'Ardenne* en 2005. **Cette compensation s'élève désormais à la somme de 1.607.609 €uros et restera à ce niveau pour les années à venir** sauf à effectuer un nouveau transfert de compétences vers la communauté d'agglomération.

Les autres recettes issues des produits des services et atténuation de charges de personnel devraient rester stables. **Les dépenses induites par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires devraient être en partie compensées par les aides de l'Etat :** Fonds d'amorçage et aide spécifique versée aux accueils organisés dans le cadre d'un projet éducatif territorial, ce qui est le cas pour notre commune.

Le fonds d'amorçage permet une aide forfaitaire de 50 €uros par élève et l'aide spécifique est calculée de la façon suivante : 0,50 €uros x heures réalisées / enfant dans la limite de 3 heures par semaine et sur la base de 36 semaines. Sur ces bases, l'aide financière de l'Etat pour les rythmes scolaires avoisinerait la somme de 35.000 €uros.

INVESTISSEMENT :

En matière d'investissement, des opérations sont d'ores et déjà engagées. Il s'agit de :

▪ Solde participation Z.A.C	130.000 Euros
▪ Acquisition terrain près ateliers municipaux	23.000 Euros
▪ Solde construction restaurant scolaire y compris mobilier	402.000 Euros
▪ Réfection toiture école Gambetta	41.220 Euros
▪ Travaux de voirie dont rue Etienne Dolet	346.900 Euros
▪ Acquisition de matériel divers	30.400 Euros
▪ Etudes (zone humide, rue E. Dolet, place de la mairie)	30.000 Euros

Vous trouverez ci-dessous quelques ratios qui permettent de situer la commune de Villers-Semeuse par rapport aux communes de même strate de population ; ces chiffres se rapportant à l'exercice 2013. (source : Direction Générale des Collectivités Locales www.collectivites-locales.gouv.fr)

	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Charges de fonctionnement	3.151	897	891
Charges de personnel	1.568	447	413
Remboursement intérêts	31	9	31
Total des produits de fonctionnement	3.755	1.069	1.027
Capacité d'autofinancement	927	264	177

QUE MONTRENT CES CHIFFRES ?

Les charges de fonctionnement sont dans la moyenne des villes de même importance.

Les frais de personnel sont supérieurs de quelques 8 %. Cela s'explique par un service rendu à la population important et de qualité : organisation d'accueil de loisirs pendant toutes les vacances scolaires et de la restauration scolaire en respectant les taux d'encadrement qui permettent les financements de la CAF, présence d'une police municipale composée de deux agents avec des horaires en soirée ce qui implique l'attribution d'heures supplémentaires, présence dans les effectifs municipaux d'agents arrivés en fin de carrière.

La charge des intérêts est peu importante, ce qui montre le faible endettement de la commune. Des informations complémentaires concernant cet endettement vous sont transmises sur les TABLEAUX ANNEXES.

La capacité d'autofinancement était importante en 2013 ; celle-ci est constituée par le transfert des recettes de fonctionnement en surplus du besoin à l'équilibre de la section de fonctionnement et par les amortissements.

Pour les années à venir et compte-tenu de la baisse des recettes de fonctionnement des communes due à la baisse de la *dotation globale de fonctionnement* qui s'impute en section de fonctionnement, **cet autofinancement est voué à la baisse.**

Puis Monsieur DUPUY avance quelques pistes qui serviraient de trame aux projets d'investissement à venir. Il rappelle en préambule que pour 2015 les taux d'imposition n'augmenteront pas tout comme le montant de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération au titre de l'ancienne Taxe professionnelle.

L'application du programme présenté à la population lors de la campagne électorale permet de décliner 6 grands axes :

1°) Les grands chantiers d'aménagements :

- a) rue Etienne Dolet.
- b) des aménagements généraux :
 - *rue des Acacias,*
 - *entrée du Fort des Ayvelles,*
 - *entrée de la cantine rue Jules Guesde,*
 - *la maison du stade.*
- c) des aménagements à vocation touristique :
 - *ballastières,*
 - *sentier d'accès au Fort.*

2°) Des travaux d'accessibilité voirie et bâtiments.

3°) Le cadre de vie urbain :

- a) sécurité publique (caméras),
- b) signalétique sur la commune,
- c) achat pour les parcs de jeux,
- d) illuminations de Noël.

4°) Economies d'énergie :

- a) remplacement chaudières des écoles,
- b) remplacement des lampadaires « boules ».

5°) Travaux de rénovation de la salle des fêtes sur plusieurs années et phases.

En 2015 une dotation pour l'amélioration du matériel de sonorisation pourrait être allouée.

6°) Réalisation d'études :

- a) sur l'opportunité de développer et d'accompagner la création d'une médiathèque,
- b) poursuite des études sur l'aménagement futur de la rue Jean Moulin.

S'ajoutent bien entendu à cette liste les opérations d'ores et déjà engagées ou en voie d'engagement comme par exemple la réfection de la toiture de l'école Gambetta ou le solde de l'opération « **Construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil de loisirs** ».



Objet de la délibération

**DÉLIBÉRATION FIXANT
LES INDEMNITÉS DU MAIRE,
ADJOINTS AU MAIRE DÉLÉGUÉS ET
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire expose que le *code général des collectivités territoriales* précise les conditions dans lesquelles le Maire, les Adjoints au maire ayant reçu délégation et les Conseillers municipaux délégués peuvent percevoir une indemnité de fonction.

Monsieur le Maire rappelle également que **par délibération du 19 Septembre 2014, le conseil municipal a fixé le nombre d'ADJOINTS à CINQ** alors que le maximum est de huit, correspondant à 30 % de l'effectif du conseil municipal.

Par ailleurs, monsieur le Maire précise également qu'il a délégué ses fonctions à **SIX CONSEILLERS MUNICIPAUX dans les domaines de** :

- ✓ l'URBANISME ;
- ✓ l'ANIMATION ;
- ✓ les TRAVAUX ;
- ✓ les AFFAIRES SOCIALES ;
- ✓ le DÉVELOPPEMENT DURABLE ;
- ✓ les CONSEILS D'HABITANTS.

Ceci étant exposé, après avoir obtenu toutes informations utiles et en avoir délibéré,

Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et R 2123-23,

Considérant la strate démographique actuelle de Villers-Semeuse qui est de 3.500 à 9.999 habitants,

Considérant que la commune de Villers-Semeuse est chef lieu de canton et qu'à ce titre, les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints délégués peuvent être majorées de 15 %,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DÉCIDE DE CONSERVER pour l'attribution des indemnités du *Maire*, *Adjoints délégués* et *Conseillers municipaux délégués*, les taux de référence de la strate de population inférieure soit de 1.000 habitants à 3.499 habitants.

FIXE ainsi qu'il suit, jusqu'au 31 Mars 2016, les indemnités de fonction du *Maire*, des *Adjoints ayant reçu délégation* et des *Conseillers municipaux délégués* par référence à l'indice terminal 1015 de la grille de rémunération de la *fonction publique* :

- MAIRE 43,10 %
- ADJOINTS ayant reçu une délégation 16,10 %
- CONSEILLERS MUNICIPAUX ayant reçu une délégation 3,00 %

Le tableau prévu au dernier alinéa de l'article L 2123-20-1 du *code général des collectivités territoriales* sera annexé à la présente.

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DU 19 FÉVRIER 2015

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

ARRONDISSEMENT : CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

CANTON : VILLERS-SEMEUSE

COMMUNE : VILLERS-SEMEUSE

POPULATION (*totale au dernier recensement*) : 3.599 Habitants

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE AUTORISÉE POUR LA RÉPARTITION DES INDEMNITÉS ENTRE MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS .
indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints hors majorations = 43% + (16,50% x 5) = 125,50% de l'indice brut 1015 soit 4.770,84 €

Les majorations s'appliquent ensuite aux seuls maire et adjoints.

II - INDEMNITÉS ALLOUÉES SUR L'INDICE DE RÉFÉRENCE 1015

A. Maire :

Nom du maire	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
DUPUY Jérémy	37,50% 1.425,55 €	15% chef lieu canton	43,10% 1.638,43 €

B. Adjoints au maire et conseillers municipaux titulaires d'une délégation :

Bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
1 ^{er} Adjoint : LANDART Evelyne	14% 532,21 €	15% chef lieu canton	16,10% 612,04 €
2 ^{ème} Adjoint : SAFI Kada	14% 532,21 €	15% chef lieu canton	16,10% 612,04 €
3 ^{ème} Adjoint : GOBLET Chantal	14% 532,21 €	15% chef lieu canton	16,10% 612,04 €
4 ^{ème} Adjoint : ROUSSEAUX Joël	14% 532,21 €	15% chef lieu canton	16,10% 612,04 €
5 ^{ème} Adjoint NOËL Serge	14% 532 ,21 €	15% chef lieu canton	16,10% 612,04 €

C. Conseillers municipaux

Nom des bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
BÉCARD Nicolas	3% 114,04 €		3% 114,04 €
FONTAINE Nathalie	3% 114,04 €		3% 114,04 €
MARTINEZ Grégory	3% 114,04 €		3% 114,04 €
PLISSON Céline	3% 114,04 €		3% 114,04 €
SAVARD Frédéric	3% 114,04 €		3% 114,04 €
VERNOT Thérèse	3% 114,04 €		3% 114,04 €

D. MONTANT TOTAL ALLOUÉ :

(indemnité du maire + total des indemnités des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation) :
5.382,87 € / mois soit 64.594,44 € / an



Objet de la délibération

VERSEMENT DE LA PARTICIPATION D'ÉQUILIBRE À LA RÉALISATION DE LA Z.A.C. DU GROS CAILLOU

Selon convention publique d'aménagement du 14 décembre 2001 reçue par le représentant de l'Etat le 28 suivant, la commune de Villers-Semeuse a confié à la SEM **Société d'Equipement et d'Aménagement des Ardennes** dont le siège social est au 06 rue des Mésanges à Charleville-Mézières, l'étude et la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté à usage d'habitation dénommée « *Le Gros Caillou* ».

Cette convention a fait l'objet de **deux avenants** :

- l'un approuvé par délibération du conseil municipal de Villers-Semeuse en date du 07 Mai 2009 qui modifiait le montant de la participation de la collectivité à l'opération et autorisait l'aménageur à imputer dans les charges de l'opération, les conséquences défavorables découlant d'une non taxation de tout ou partie des participations attribuées et tout particulièrement la taxe sur les salaires et la T.V.A. perdue qui trouvaient leur source dans le régime fiscal des recettes de l'opération,
- l'autre approuvé par délibération du 29 septembre 2011 qui prolongeait jusqu'au 14 décembre 2013, les effets de la convention.

La **Société d'Equipement et d'Aménagement des Ardennes** présente **aujourd'hui** un bilan de pré clôture de l'opération et sollicite le versement de la participation d'équilibre de ce programme fixée à la somme de **120.773,26 euros**.

Ceci étant exposé, après avoir pris connaissance des éléments qui constituent bilan de pré clôture présenté par la **S.E.A.A.**,

Vu les dispositions de la convention publique d'aménagement du 14 décembre 2001, notamment son article 33, passée entre la commune de Villers-Semeuse et la **Société d'Equipement et d'Aménagement des Ardennes** pour la réalisation des études et l'exécution des travaux de « *Z.A.C. du Gros Caillou* » vouée à l'habitat individuel locatif ou en accession à la propriété (180 logements),

Vu les crédits ouverts au budget 2014 repris dans l'état des restes à réaliser et à reporter sur l'exercice 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
PAR 25 VOIX POUR et 1 ABSTENTION,

APPROUVE le bilan de pré clôture de l'opération « *Aménagement de la Z.A.C. du Gros Caillou* » qui s'équilibre à la somme de 6.919.869,97 Euros H.T., soit 8.011.314,41 Euros T.T.C.

DÉCIDE DE VERSER à la Société d'Equipement et d'Aménagement des Ardennes, la somme de 120.773,26 euros (CENT VINGT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-TREIZE euros et VINGT-SIX centimes) à titre de participation d'équilibre de l'opération « Aménagement de la Z.A.C. du Gros Caillou ».

Monsieur Frédéric ETIENNE rappelle qu'une barrière végétale d'une largeur de 2 mètres devait séparer les parcelles du lotissement de la Petite Louvière et les parcelles contigües de la Z.A.C. DU GROS CAILLOU. Monsieur BERGES, *directeur général des services*, précise que les plantations constituant cette barrière ont bien été mises en œuvre et que leur entretien revenait aux propriétaires de la Z.A.C. puisque les végétaux ont été plantés sur leurs parcelles. Selon Monsieur ETIENNE cette barrière végétale est pratiquement inexistante. Monsieur DUPUY propose de soulever ce point particulier auprès de la S.E.A.A. Par ailleurs il précise également que la somme de 120.773, 26 € qui va être versée à la S.E.A.A. constitue un solde de tout compte et que la commune ne paiera aucune autre somme sur ce programme.

Objet de la délibération

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

SUPÉRIEURES À 23 000 €.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION

AVEC LE COMITÉ MUNICIPAL DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001.495 du 06 Juin 2001 modifié pris pour l'application de l'article 10 de la loi précitée font **obligation aux communes de passer une convention d'objectifs avec les associations qui perçoivent à l'année, une subvention supérieure à 23.000 euros de la personne publique.**

En ce qui concerne la commune de Villers-Semeuse, seule est concernée par ces dispositions, l'association « COMITÉ MUNICIPAL DES FÊTES » qui se charge notamment d'organiser et prendre en charge les manifestations culturelles, festives et patrimoniales de la commune de Villers-Semeuse.

Monsieur le Maire propose la signature d'une telle convention pour une période s'étalant sur les exercices 2015, 2016 et 2017 et de fixer un montant maximum de subvention annuel de 35.000 euros reprenant ainsi les conditions émises dans la convention précédente.

Ceci étant exposé,

Après avoir obtenu toutes informations utiles et en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

Vu la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001.495 du 06 Juin 2001 modifié pris pour l'application de la loi précitée,

ACCEPTE la signature d'une CONVENTION D'OBJECTIFS à passer avec l'association « *COMITÉ MUNICIPAL DES FÊTES* » ; ce document portant sur les exercices 2015 - 2016 et 2017.

AUTORISE le Maire à signer ce document.

L'article 1^{er} a été modifié dans le sens où les objectifs assignés au Comité des fêtes ne sont plus détaillés. Une formule générale a été préférée. Celle-ci précise que les objectifs du Comité municipal des fêtes **sont « d'organiser et prendre en charge les manifestations culturelles, festives et patrimoniales de la commune de Villers-Semeuse ».**

Monsieur RABATÉ a relevé que le compte bancaire du comité est domicilié à LA BANQUE POSTALE alors que les services de LA POSTE réduisent les horaires d'ouverture de leurs bureaux au public. Monsieur DUPUY propose de revoir ce point particulier lors de la prochaine réunion du Comité.



Objet de la délibération

DÉCISION DE PRINCIPE D'ADHÉRER À LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DES ARDENNES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la future création entre le département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.), d'une Agence Technique Départementale (ATD08) d'assistance au service des communes et de leurs groupements, dénommée AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DES ARDENNES.

Conformément à l'article L 5511-1 du *code général des collectivités territoriales*, cette future agence sera créée sous forme d'un Etablissement Public Administratif dont l'objet est **d'apporter aux collectivités territoriales et aux E.P.C.I. du département qui auront adhéré, une assistance de nature technique, juridique ou financière sur leur demande.**

A cette fin, elle aura pour mission d'entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations nécessaires.

Les futurs statuts prévoiront que les membres du Conseil d'Administration seront désignés par un premier collège, des Conseillers Départementaux, et par un deuxième collège, des Maires et d'un Président d'E.P.C.I.

Cette future agence fonctionne déjà sous la forme d'une mission, décidée en Commission Permanente du *Conseil Général des Ardennes*, en date du 14 novembre 2014.

Les missions d'assistance proposées au Conseil d'Administration consisteront en :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la définition des besoins et l'établissement du programme, la consultation d'une maîtrise d'œuvre privée études et / ou travaux, le conseil, l'accompagnement technique, l'expertise et la médiation ;
 - la réalisation de petites missions de maîtrise d'œuvre, d'études, et de petits projets (en l'absence de bureaux d'études) ;
 - l'agence accompagnera les communes sur toutes les questions relatives à la voirie communale, de la définition des besoins à la réalisation des travaux (AMO) ;
 - des formations diverses : gestion du domaine public, analyse financière...

La commune de Villers-Semeuse souhaite adhérer à cette future agence.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et compte-tenu de l'intérêt pour la commune de la future adhésion à un tel organisme d'assistance :

À L'UNANIMITÉ.

DÉCIDE D'ADHÉRER à la future *Agence Technique Départementale* par la présente délibération de principe.

S'ENGAGERA à verser à l'A.T.D. 08 une participation financière dont le montant sera proposé par le Conseil d'Administration de cette future agence.

Monsieur PARENTÉ fait une observation. Il espère que l'ATD 08 réalisera un travail plus sérieux que celui fourni par les services de l'Etat dans un contexte similaire.



APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Monsieur ROUSSEAU expose que la commune a fait réaliser son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (P.A.V.E.).

Ce plan, établi à l'initiative du maire prévoit notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement. Le plan prévoit également les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.

Le P.A.V.E. de Villers-Semeuse prévoit un montant de dépenses de 1.674.560 € pour mettre en conformité l'ensemble de la commune. Le P.A.V.E. doit ainsi être approuvé par le conseil municipal.

Monsieur RABATÉ demande s'il est possible de reporter à une prochaine réunion du conseil municipal cette affaire. Cela permettrait aux conseillers municipaux intéressés de consulter l'ensemble du dossier qui reste à disposition en mairie.

Monsieur le Maire accepte de retirer de l'ordre du jour ce point particulier et de l'inscrire à une prochaine réunion du conseil municipal. Monsieur ETIENNE tient à se faire préciser que le vote du conseil n'engage nullement la commune. Monsieur ROUSSEAUX confirme.



Objet de la délibération

CRÉATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES PETITES VACANCES D'HIVER 2015

Monsieur le Maire expose que le fonctionnement pendant les petites vacances d'HIVER 2015 de l'accueil de loisirs sans hébergement nécessite le recrutement de personnel saisonnier.

Le contrat d'engagement éducatif qui est un contrat de travail spécifiquement adapté au personnel encadrant dans les accueils de loisirs, peut être utilisé par les collectivités territoriales sur le fondement de l'article « 3 » de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la *fonction publique territoriale*.

Ceci étant exposé, après avoir entendu toutes informations utiles et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la *fonction publique territoriale* et notamment l'article « 3 »,

Considérant les besoins saisonniers de la commune pour le fonctionnement de ses accueils de loisirs pendant les petites vacances d'HIVER 2015,

DÉCIDE la création pour les vacances d'**HIVER 2015** précitées de :

- DEUX POSTES D'ANIMATEURS TITULAIRES DU B.A.F.A. ;

et

 - UN POSTE D'ANIMATEUR SANS QUALIFICATION.

Les emplois d'animateurs seront pourvus par le biais de contrats d'engagement éducatif et seront rémunérés sur les bases suivantes :

✓ Forfait de rémunération journalier : 46,83 euros brut.

Objet de la délibération

CONSTRUCTION DE BARRAGES SUR LA MEUSE - MISE EN COMPATIBILITÉ DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE VILLERS-SEMEUSE

Monsieur le Maire rappelle que la société « BAMÉO » a conclu avec *Voies Navigables de France* un contrat de partenariat public privé (PPP) pour le projet de gestion automatisé pendant 30 ans de barrages sur l'Aisne et La Meuse avec démolition, remplacement, création ou régularisation de certains barrages.

Une enquête publique s'est déroulée dans les communes concernées par le projet du 06 octobre 2014 au 06 novembre 2014. Cette enquête portait sur *les autorisations loi sur l'eau, la déclaration d'utilité publique, les parcellaires et LA MODIFICATION DES DOCUMENTS D'URBANISME des communes impactées par le projet* afin de les rendre compatibles avec l'exécution des travaux projetés.

Par courrier du 19 janvier 2015, Monsieur le Préfet des Ardennes sollicite l'**avis du conseil municipal sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Villers-Semeuse.**

Ce courrier était accompagné du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur ainsi que du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Ceci étant exposé, après avoir entendu toutes informations utiles et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villers-Semeuse afin de le rendre compatible avec le projet de construction sur le territoire de la commune du barrage dit de « Romery ».

La modification porte sur l'article « 1 » du règlement de la zone N du *Plan Local d'Urbanisme* :

LIBELLÉ ACTUEL

« 1.2 Sont interdits dans toute la zone

- [...]
- Les dépôts de toute nature
- [...] »

LIBELLÉ MODIFIÉ

« 1.2 Sont interdits dans toute la zone

- [...]
- **Les dépôts de toute nature à l'exception de ceux liés et nécessaires à la construction du barrage automatisé M08-ROMERY et de ses équipements et à la déconstruction du barrage manuel qu'il remplace et de ses équipements.**
- [...] »

Monsieur PARENTÉ demande si la modification du P.L.U. aura eu un coût pour la commune. Il lui est précisé que NON ce type de modification est tout à fait gratuit.



Objet de la délibération

ACCEPTATION D'UNE RECETTE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire expose que l'association « *Temps Libre Bricolage* » dont le siège social était situé à Villers-Semeuse, a décidé au moment de sa dissolution de verser à la commune le solde créditeur de son compte en banque, soit la somme de 2.402,54 Euros.

Cette somme a par ailleurs été encaissée par la *Trésorerie de Charleville-Mézières Amendes sur un compte en attente d'affectation*.

Aujourd’hui, les services de la Trésorerie nous demandent d’apurer ce compte et souhaitent **disposer d’une délibération du conseil municipal acceptant cette recette exceptionnelle**.

Ceci étant exposé,

Après avoir entendu toutes informations concernant ce dossier et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

ACCEPTE l'encaissement de la somme de 2.402,54 euros constituant un don de l'association « *Temps Libre Bricolage* » de Villers-Semeuse.

S'ENGAGE à utiliser ces fonds pour le fonctionnement du CENTRE DE LOISIRS selon la volonté exprimée par les membres de l'association lors de sa dissolution.



Objet de la délibération

MOTION SUR LA DESSERTE T.G.V. DE L'AGGLOMÉRATION

Après de nombreuses années d'attente, en Juin 2007, le T.G.V. arrivait dans les gares ardennaises de *Rethel*, *Charleville-Mézières* et *Sedan*. Avant de parvenir à ce raccordement, il aura fallu beaucoup d'énergie, de patience... et un montage financier inédit pour ce grand chantier d'intérêt général : les Ardennais ont lourdement contribué financièrement à une partie considérable des travaux, à hauteur de 12 millions d'euros.

Cette somme conséquente a été investie dans un but précis : *renforcer l'attractivité de notre département et dynamiser son activité économique*. L'atteinte de cet objectif nécessite, toutefois, des liaisons régulières, pérennes et respectant les temps de parcours annoncés.

Or la S.N.C.F. donne depuis quelque temps le sentiment de considérer le département des Ardennes comme une entité négligeable ou comme une variable d'ajustement. Nous ne pouvons que constater une baisse sensible de la qualité du service offert aux usagers. D'une part, la S.N.C.F. a procédé à la suppression d'une liaison directe par T.G.V. dans l'après-midi entre Charleville-Mézières et Paris. D'autre part, pour tous les trajets soumis à correspondance à Reims ou à Champagne-Ardenne TGV, les durées de voyage s'allongent de manière tendancielle par rapport à un temps de parcours annoncé initialement à 1 h 35 / 1 h 40.

Nous savons également qu'un récent rapport de la Cour des comptes préconise la suppression totale pure et simple de lignes à grande vitesse qualifiées de « secondaires » ou du moins de certaines dessertes. Cette perspective est totalement inacceptable pour tous les élus de l'Agglomération de Charleville-Mézières / Sedan.

Nos collectivités ont consenti beaucoup d'efforts financiers tout en sollicitant fortement les contribuables ardennais. **Il est donc hors de question d'accepter de remettre en cause nos acquis et détruire nos efforts collectifs afin de relancer économiquement notre territoire.**

Nous exigeons donc un engagement ferme et définitif de la S.N.C.F. sur le maintien de la desserte T.G.V. des Ardennes, que ce soit sur le nombre de dessertes quotidiennes ou sur le temps de parcours. Il en va de l'aménagement de notre territoire et de son développement économique.

COMpte-rendu des commissions municipales

Compte-rendu de la commission COMMUNICATION du jeudi 8 janvier 2015

PRÉSENTS : Dupuy Jérémie, Landart Evelyne, Rousseaux Joël, Kada Safi, Goblet Chantal, Huin Peggy, Faynot Estelle, Vernot Thérèse, Grégory Martinez, Ribeiro Annabella.

INVITÉ PERMANENT : Hourbette Gérard

ABSENTS EXCUSÉS : Savard Marine, Etienne Frédéric.

Safi Kada après avoir accueilli les membres présents, remercie de sa présence le maire, Jérémy Dupuy, qui à son tour présente ses vœux à l'assistance.

Safi KADA présente ensuite l'ordre du jour de cette réunion :

- 1 information sur le magazine en cours de fabrication,**
- 2 périodicité des publications,**
- 3 site internet,**
- 4 liaison entre les commissions communication et animation,**
- 5 développement des outils de communication,**
- 6 suivi et gestion des photos et des articles,**
- 7 relecture des publications.**

Les échanges établis entre les membres font état des précisions suivantes :

MAGAZINE :

- Le nouveau magazine de 16 ou 24 pages est en cours d'élaboration pour une parution prévue fin janvier, début février. Une réflexion est cependant ouverte pour permettre de couvrir l'année civile d'une manière plus rationnelle. Il est acté au sein de la commission de proposer l'édition d'un magazine de 16 ou 24 pages en janvier, un de 16 pages vers le 15 avril, un de 8 pages vers le 15 juin et un 16 pages vers le 15 septembre. Cette proposition vient conforter la décision du conseil municipal de décembre d'éditer 4 magazines avec un petit aménagement pour le magazine d'avril.
- Pour la réalisation du magazine de janvier 2016, il sera nécessaire d'élaborer la maquette globale pour fin décembre avec un espace relatif aux vœux du maire pour le mardi 6 janvier et donc transmettre le magazine à l'imprimerie entre le 7 et le 9 janvier.

SITE INTERNET :

- Le site internet de la mairie fait actuellement l'objet d'une refonte globale par Jean-Claude DEDENON. Cependant du fait de la particularité de son emploi du temps et de sa présence en mairie uniquement le mercredi, cette situation ne permet pas un développement rapide. Le maire souhaitant que cet outil soit fonctionnel au cours du premier semestre, une demande va être faite auprès de IFTS ou de l'IUT de Charleville pour proposer à un étudiant d'accomplir cette mission dans le cadre d'un stage.
- Monsieur DEDENON a déjà commencé à travailler sur ce site en donnant une place plus importante à l'information du réseau associatif. Il a également aménagé le site pour permettre une circulation plus fluide et l'insertion de photos et de vidéos favorisant ainsi une meilleure information des actions municipales.
Il semble nécessaire de réfléchir après la réalisation de ce site, à son fonctionnement au quotidien tant pour la rédaction que pour la mise en ligne des articles qui seront utilisés pour le magazine.

COMMUNICATION :

- Un constat est fait sur la nécessité d'établir un lien réactif entre les commissions d'animation et de communication. En effet, dès que le programme des animations est défini, le relais doit être donné à la commission communication, qui en fonction de la manifestation choisie, propose sa promotion de la manière la plus judicieuse en fonction du public cerné.
- La mairie dispose désormais d'un copieur de qualité qui permet, à moindre coût, la confection de différents supports pour des tirages limités (affichettes, affiches, livrets). Il semble judicieux de privilégier ce support pour la promotion de certaines informations.

- Une rencontre est également programmée avec la société GIROMÉDIA qui se charge de l'entretien des planimètres installés dans la commune. Lors de cette rencontre de nombreux points seront abordés pour obtenir une utilisation plus rationnelle de ces supports qui bénéficient d'un visuel très intéressant de par leur nombre et leur implantation.
- Le plus judicieux, pour la commune serait d'obtenir l'autorisation d'insérer des publicités de format modeste qui pourraient trouver leur place, par exemple, sur un plan de ville ou sur des affiches qui annoncerait le programme des animations de la commune.
Cette démarche vise à conforter la position de la municipalité qui a décidé d'éliminer la publicité de son nouveau magazine mais d'essayer de conserver le partenariat avec les différentes entreprises locales en leur offrant une visibilité plus grande et plus longue sur ces panneaux.
- Pour la réalisation du plan de la ville, Il est également suggéré de négocier avec GIROMÉDA sinon il sera nécessaire de faire une recherche pour accueillir un stagiaire capable de réaliser ce travail. Il semble que l'édition de 2 à 3 plans sera suffisante pour une installation aux entrées de la ville.
- Les planimètres sont un excellent support pour l'affichage des pièces de théâtre et des programmes d'animations ou culturels qui peuvent s'inscrire sur une période trimestrielle.

GESTION PHOTOS ET ARTICLES :

- Pour faciliter la qualité des photographies qui seront utilisées sur les différents magazines et sur le site internet, il semble important que la mairie se dote d'un appareil photo de qualité. Il est ainsi demandé à Grégory Martinez de se charger de cet achat. Concernant les photos prises, un espace va être créé sur le serveur de la mairie pour permettre leur stockage et faciliter ensuite leur utilisation. Il est nécessaire lors des manifestations d'effectuer un nombre important de prises de vues afin de ne retenir que les meilleures pour une utilisation soit pour le site ou le magazine.
- Pour les prochains magazines, il est proposé aux membres de la commission de participer en fonction de leurs possibilités aux différentes manifestations et évènements de la commune. L'idée est de transcrire par quelques lignes l'événement qui serait lui aussi stocké, au fil du temps, sur le serveur de la mairie. Cette méthode faciliterait ainsi le travail de rédaction et de gestion d'articles lors des futures publications.

RELECTURE MAGAZINE :

- Pour terminer, sont proposés à la relecture des publications avant impression : Chantal GOBLET, Evelyne LANDART, Gérard HOURBETTE et Safi KADA. Pour la relecture définitive, il est demandé de transmettre le document à l'ensemble de la commission pour une dernière relecture.



Compte-rendu de la commission d'animation du mercredi 14 janvier 2015

Début de la séance à 20h30

Présents :

Mesdames Céline Plisson, Sylvie Gilbert, Corine Lespagnol-Gaillot, Annabella Ribeiro.
Messieurs Jérémy Dupuy, Serge Noël, Joël Rousseaux, Nicolas Bécard, Safi Kada, Frédéric Savard, Arnaud Donkerque.

Présente par visioconférence : Mademoiselle Marine Savard.

Absentes excusées : Mesdames Nathalie Fontaine et Thérèse Vernot.

Secrétaire de séance : Annabella Ribeiro.

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant l'ordre du jour : Assemblée Générale du comité des fêtes, et fait une lecture du nouveau statut du comité municipal des fêtes de Villers-Semeuse en date du 1^{er} janvier 2015 (cf doc joint). Cette réunion à pour but de définir le nouveau mode du fonctionnement de celui-ci et remplacement celui rédigé en 1981.

Thérèse VERNOT avait posé la question par mail de la composition du bureau et d'une éventuelle candidature. Monsieur le Maire indique que l'ensemble des membres de la commission fait partie du comité municipal des fêtes avec droit de vote. La présidence revient au Maire, la vice-présidence à l'adjoint en charge des questions d'animation. La trésorerie sera logiquement assurée par l'adjointe aux finances pour des raisons pratiques. Il reste simplement le poste de secrétaire. Ce dernier doit être un agent représentant les services administratifs de la municipalité. Gérard HOURBETTE est proposé.

Dans la mesure où ces postes sont restreints, monsieur le Maire propose une approbation générale sans passer par des élections. C'est approuvé à la majorité des membres.

Les autres membres de la commission sont chargés de son fonctionnement.

1) Bilan financier des activités et manifestations 2015

Un compte rendu est fait sur le bilan financier des manifestations de l'année 2014 (cf doc). Une nouvelle réunion pour valider les comptes aura lieu la première semaine de février.

Monsieur le Président demande à ce qu'un planning des manifestations de l'année 2015 soit établi, s'ajoute à celui-ci également la capacité de rédiger une documentation sur une saison culturelle (style flyers que les citoyens peuvent conserver).

Quelques remarques sont émises sur le prochain théâtre du 6 Février puisqu'à ce jour aucune documentation n'est publiée informant de celui-ci. Le magazine municipal n'étant pas encore édité. Monsieur le Président informe que 200 places ont déjà été vendues.

Monsieur le Président demande que le programme des manifestations 2016 soit définit pour juin 2015. La question se pose sur l'organisation de la programmation en fonction de la disponibilité de la salle des fêtes et des manifestations proposées par les associations.

Il est rappelé que pour les associations ont droit à la gratuité de la salle des fêtes une fois par an (un weekend complet à savoir du vendredi au dimanche).

Monsieur Joël Rousseaux demande à ce qu'un planning de l'occupation de la salle des fêtes soit établi sur un tableau Excel, et non plus sur un agenda pour une meilleure visibilité des disponibilités. En effet, il a été remarqué que pour la manifestation d'un thé dansant le dimanche la salle était bloquée tout le week-end.

La question se pose s'il ne serait donc pas judicieux à l'avenir de voir avec les différentes associations leur besoin afin d'optimiser la location de la salle au maximum.

Parfois les associations ont besoin uniquement d'une journée et non d'un weekend complet, pourquoi ne pas revoir à une nouvelle réglementation de l'occupation de la salle.

Une réflexion est également donnée sur une éventualité de proposer le COSEC aux associations pour leurs manifestations (loto...) en aménageant le sol par des carrés de moquettes et des rideaux qui seraient installés pour l'événement comme il est proposé dans d'autres communes.

2) Point sur les prochaines manifestations, saison culturelle 2015

Monsieur Serge NOËL présente les manifestations pour 2015.

- Théâtre « le bouffon du président » : 6 février
- Thé dansant de la Saint-Valentin : 15 février (prestation de Frédéric BUCH pour animer l'après-midi).
- Gala de boxe : 6 Mars (Monsieur Savard demande d'informer tous les fournisseurs afin de sponsoriser la soirée)
- Parcours du cœur : 29 Mars
- Marché de Printemps : 25 et 26 avril
- Forum des associations 1 er mai, une rencontre avec les associations est prévue afin de finaliser la journée. Marine Savard propose un groupe ardennais pour animer ce forum. Safi KADA se propose également de contacter courant semaine prochaine l'association AME qui propose des concerts plutôt rock.
- Soirée 80 : 2 mai en réflexion les membres de la commission trouve que le weekend risque d'être chargé donc annule cette prestation.
- 15 bornes : 14 mai
- Fête de la musique : 21 juin
- Fête foraine 4 et 5 juillet
- Fête nationale : feu d'artifice du 13 juillet, Monsieur le Maire propose une troupe type Tropic Carolo combo pour accompagner la retraite au flambeau à trouver rapidement.
- Théâtre : 2 octobre
- Sedan Charleville : 1^{er} weekend d'octobre
- Thé dansant : 8 novembre
- Téléthon : 5 décembre
- Spectacle de noël de la mairie : 6 décembre
- Réveillon de la saint Sylvestre : 31 décembre

Monsieur le Président demande à ce que quelques manifestations comme le parcours du cœur, le téléthon et le spectacle pour les écoles fassent parties du budget de la mairie et non plus du comité municipal des fêtes.

La commission demande à revoir la prestation des théâtres pour les années suivantes, demander aux organisateurs si le packaging des 3 pièces est nécessaire.

Une saison culturelle est proposée par « côté cour », une programmation de 4 soirées sur l'année pour 4800 euros TTC. Le prix de vente des places restent encore à définir en commission. Monsieur KADA est chargée de choisir les pièces et proposer rapidement des dates.

Monsieur le Président demande également que la salle des fêtes soit réservée pour la période du 18 au 27 septembre, pour le spectacle des marionnettes, la journée la manifestation serait gratuite pour la présentation des spectacles aux enfants scolarisés et payante en soirée pour les citoyens.

3) Questions diverses

Acter l'adhésion de la municipalité à la saison culturelle « côté cour ».

Fin de la séance 22h30



Compte-rendu de la commission TRAVAUX du jeudi 15 janvier 2015

Membres présents : Joël ROUSSEAU, Safi KADA, Frédéric SAVARD, Corinne DAUGENET, François DEHAIBE, Bruno STAUB, Nicolas BECARD, Corinne GAILLOT LESPAGNOL, Serge NOEL, Arnaud DONKERQUE.

Invité : Frédéric SAVARD.

Excusée : Nathalie FONTAINE

1) Présentation du tableau des travaux de petite et moyenne importance.

Ce fichier EXCEL créé par Angela SCHULZ (stagiaire en mairie en fin 2014) à la demande de Joël ROUSSEAU, a pour objectif de recenser tous les travaux de petite et moyenne importance pouvant être réalisés par les services techniques de la mairie ainsi que de leur donner un ordre de priorité. Il se décompose en différentes catégories : voirie espaces vert, sécurité publique, écoles, bâtiments.... Il sera alimenté par vos suggestions, par les remontés d'informations des conseils d'habitants mais également par le service Allo Travaux. Il sera accessible à tous, en consultation, depuis l'ordinateur du bureau des conseillés, la mise à jour sera faite par Joël ROUSSEAU.

Ce sera un support utile afin que vous soyez informé de l'action des services techniques. Il vous permettra aussi de pouvoir répondre aux questions des administrés et sera une aide à la décision pour Didier GALAND.

Ce fichier comporte également une rubrique sous-traitance et une rubrique agglo.

2) Réflexion sur l'implantation de nouveaux emplacements de stationnement à proximité des écoles.

Ecole maternelle des cités : le terrain à gauche de l'école permettrait de créer un parking d'environ 5 emplacements. Quant à l'école primaire du charme, la topologie de la rue ne permet pas de faire des miracles. La commission travaux propose de se rendre sur place pour juger de la pertinence de ce projet, de préférence aux heures de sorties d'écoles.

Concernant l'école GAMBETTA : la commission indique qu'il existe le parking de l'église et que celui-ci devrait être suffisant.

Les autres écoles ne posent pas de réels problèmes en termes de pénurie de places. Il faudrait plus de discipline de la part des parents pour se stationner correctement. La commission pense qu'il serait judicieux de déplacer la police municipale pendant quelques jours à la sortie d'une même école afin de les responsabiliser.

3) Première étude de faisabilité suite aux retours d'informations des conseils d'habitants :

La liste est longue, mais parmi les thèmes impactant la commission travaux, on retrouve :

- **la vitesse excessive**, notamment Avenue Jean JAURES, au carrefour de la rue de l'avenir/rue Ferdinand BUISSON : création d'un feu « piétons » pour sécuriser la traversée.

Egalement rue Roger GAIGNOT, rue Jules GUESDE (proposition en conseil d'habitants d'inverser les STOP au carrefour de la rue Jules GUESDE et la rue Jean MOULIN, afin de casser la vitesse sur la rue Jules GUESDE). Au départ de la rue Jules GUESDE, sur le parking maison des associations, il est dangereux de reculer du parking sur la rue.

-**Pertinence des 2 feux rapprochés** : dans le bas de l'avenue Jean JAURES, côté cités : Consulter l'historique de ces feux avant de neutraliser le feu de l'arrêt de bus.

- **Arbres mal taillés** : au niveau du 82 avenue Jean JAURES, et sur la rue Charles PREVOST (terrain ex FLORAMA). Courrier à envoyer aux intéressés et/ou article dans le prochain bulletin municipal.

-Trottoirs en mauvais état : rue Charles PREVOST et rue Jean ROGISSART.

- la réglementation du stationnement :

La majorité des remarques des habitants sera traitée lors des prochaines réunions des conseils d'habitants avec la présence de Joël ROUSSEAU.

-Action immédiate :

Livraison de la maison de retraite rue Jean JAURES : un courrier sera envoyé afin de demander à la clinique de se faire livrer sur son parking.

39 rue Jean JAURES : présence de déchets médicaux dans des sacs plastique.

Un courrier sera envoyé afin de demander au propriétaire de s'équiper d'un container adapté.

4) Priorités des travaux à mettre au budget pour 2015 2016 2017.

-2015 : Rue Etienne DOLET à finir.

-2016 : Rue Jean MOULIN, côté jardin public avec l'enfouissement du réseau éclairage public + rue Ambroise CROIZAT (de la place de la mairie à la rue Jean Moulin).

-2017 : Place de la mairie + rue Ferdinand BUISSON.

5) Questions et informations diverses.

- Suite à l'initiative de la société de pêche de créer un chemin de randonnée devant les ballastières du conseil général, et ce entre ballastières et route, il a été demandé à la municipalité de s'occuper de l'entretien courant de ce nouveau chemin (débroussaillage, tonte au même titre que les autres chemins de randonnée). Un accord de principe a été donné par Joël ROUSSEAU qui se rendra sur place avec Mr Gilles ADNET, président de la société de pêche.
- M WUIBERT, responsable assainissement et de l'adduction de l'agglo a été reçu le 9 janvier par Joël ROUSSEAU et Patrick BERGES afin de planifier les travaux de l'agglo sur la commune en cohérence avec nos propres projets. A l'ordre du jour, la réalisation des réseaux d'adduction d'eau rue Ambroise CROIZAT, l'assainissement à l'angle des rues Jean MOULIN / Jules GUESDE.
- Affichage dès le 16/01/15 du permis de démolir du bâtiment EDF, angle rue JB CLEMENT / rue du 8 MAI, pendant 2 mois.
Les points suivants seront à l'ordre du jour du prochain conseil municipal :
 - Présentation et acceptation du PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics).
 - Convention entre police municipale de VILLERS SEMEUSE/ VIVIER AU COURT.
 - Présentation et adhésion à ATD08 (conseil pour la réalisation de nos aménagements sur la commune).

Fin de séance à 22h45.

Madame Nathalie FONTAINE et Monsieur Grégory MARTINEZ travaillent sur l'aménagement d'un chemin pour rallier le Fort des Ayvelles depuis la zone agglomérée de la commune. Monsieur le Maire précise qu'il s'est entretenu de ce projet avec Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières puisque cet E.P.C.I. est propriétaire d'environ 25 ha dans ce secteur. Une convention permettant le passage sur la propriété de l'agglomération pourrait être signée.



Compte-rendu de la commission SÉNIORS du mercredi 28 janvier 2015

PRÉSENTS : Dupuy Jérémy, Noël Serge, Landart Evelyne, Goblet Chantal, Plisson Céline, Vernot Thérèse, Huin Peggy, Daugenet Corinne, Gilbert Sylvie, Savard Frédéric, Savard Marine, Ribeiro Annabella.

Secrétaire de séance : Evelyne LANDART

La commission s'est réunie le mercredi 28 janvier 2015, à 20h30, salle des commissions de la mairie.

Monsieur le Maire et M. Noël accueillent les participants et les remercient pour leur présence.

Ordre du jour :

- 1) **bilan de la distribution des colis aux séniors et propositions 2015**
- 2) **bilan du questionnaire des séniors**
- 3) **point sur les dossiers « voyage de la municipalité »**
- 4) **date et organisation du repas de la municipalité de printemps**
- 5) **dossier « portage de repas à domicile »**
- 6) **dossier « accompagnement zone commerciale »**
- 7) **questions diverses**

1) Bilan de la distribution des colis aux séniors et propositions 2015 :

M. Noël précise que 610 colis ont été remis aux séniors le 19 décembre 2014. La distribution a eu lieu le matin salle n° 3, l'après-midi, les séniors devaient prendre leur colis à la mairie. Certaines personnes ayant des difficultés pour monter les marches de la mairie, M. Noël propose à l'avenir de faire la distribution toute la journée salle n° 3.

Le colis festif offert aux séniors semble avoir donné satisfaction aux bénéficiaires.

Un petit café ou chocolat était offert aux séniors ; ce moment de convivialité a été très apprécié.

Pour 2015, un courrier sera envoyé début juin avec réponse pour le 30 juin, afin de connaître le choix des séniors : un bon d'achat de 15 € - le colis – pas intéressé (780 personnes sont concernés)

Par ailleurs, une réflexion est engagée pour le maintien à partir de 65 ans ou le report à 66 ans. M. le Maire souhaite savoir combien de séniors auront 65 ans cette année.

Propositions 2015 :

Mme Daugenet précise qu'elle est en attente de devis d'Intermarché ;

Par ailleurs, elle s'est rendue aux Saveurs d'Ardenne, le responsable lui a préparé une corbeille avec des produits du terroir, comprenant 4 terrines et 1 bière ardennaise ; 2 autres corbeilles seront préparés avec d'autres saveurs afin d'avoir plusieurs échantillons.

Il est précisé qu'il reste des sacs festifs pour le colis 2015 ; le nombre sera communiqué aux membres.

2) Bilan du questionnaire aux séniors :

Marine SAVARD a recensé sur un tableau l'ensemble des questionnaires reçus.

Ce questionnaire a été remis aux séniors de plus de 65 ans en octobre et novembre 2014 ; sur 780 questionnaires déposés, 491 ont été rendus, soit 62,95 %.

Marine présente le résultat du questionnaire en donnant le nombre de personnes intéressés par catégorie. (cf tableau ci-dessous).

Colis noël : maintien : 234 – bon d'achat : 205 – autre : 32

Service dépannage : oui : 148 - non : 328

Portage des repas : oui : 23 – non : 458

Service transport : zone commerciale : 49 – repas anciens : 15 – colis : 25

Point séniors : intéressé : 169 – pas intéressé : 251

Service portage de documents (bibliothèque, médiathèque..) : oui : 84 – non : 331

Mutuelle Groupe : intéressé : 53

Il ressort les priorités suivantes :

- N° 1 : portage des repas à domicile
- N° 2 : service de transport : zone commerciale Cora
- N° 3 : petit dépannage

3) Voyage de la municipalité – propositions :

Mmes VERNOT, GILBERT, HUIN et M. Savard présentent quelques propositions :

- Kabaret Reims : tarif groupe : 57€/personne formule repas et spectacle + coût transport bus 560 €
- Kermesse de la bière à Maroilles : choucroute et bière à volonté – possibilité carbonnade flamande – tarif groupe : 30,40 €/personne - animation : orchestre bavarois + coût transport bus
- Croisière en Ardenne : commentée avec repas à bord et au retour 2 h accordéon à quai – tarif groupe : 61,50 €/personne départ Fumay + coût transport bus
- Circuit vignoble à Reims : bus panoramique Open Tour – 40 € avec dégustation de 14 à 18 H. – pas de repas

Après discussion, les membres proposent la kermesse de la bière à Maroilles et de compléter avec la visite de la fromagerie. La seule date disponible est le 2 avril 2015. M. NOËL prendra contact avec le restaurant.

La croisière en Ardenne retient également l'attention des membres qui, à la majorité, préfèrent attendre l'année 2016, compte-tenu que le bateau est en cours d'amarrage.

4) Repas de la municipalité :

Le repas de printemps aura lieu le samedi 28 mars.

Les membres décident de contacter 3 restaurateurs pour avoir des propositions de menu avec tarif : auberge du Cheval Blanc, Côte à l'Os, le Manoir.

Le menu, service compris :

- kir
- entrée
- trou normand
- plat
- salade, fromage
- dessert

5) Dossier « portage de repas à domicile » :

- Recontacter les personnes intéressées
- Mise en place d'un questionnaire avec les différents régimes
- Voir avec CCAS si accompagnement en fonction des ressources
- Une seule proposition de restaurateur intéressé : l'auberge du Cheval Blanc à 7,50 €/repas sans pain
- Rechercher d'autres devis

6) Dossier « accompagnement zone commerciale » :

Compte-tenu du nombre de personnes intéressées (49), il y a lieu d'approfondir la proposition en recontactant les personnes et en recherchant des solutions pour la mise en place de ce projet (mini-bus, jours, horaires, fréquentation)

7) Questions diverses :

M. le Maire demande que des articles soient rédigés sur chaque manifestation et que des photos soient prises pour le magazine.



**Compte-rendu de la commission
SCOLAIRE du vendredi 30 janvier 2015**

Présents: Mmes Goblet Chantal, Huin Peggy, Landart Evelyne
Mrs Martinez Grégory, Rabaté Eric, Staub Bruno

Absentes excusées: Mmes Faynot Estelle, Plisson Céline, Savard Marine
Secrétaire de séance: Mme Goblet Chantal

❖ Prise de connaissance de différents documents

- (documents remis à chaque membre présent - voir ci-joint)
- Compte-rendu de la réunion du COPIL/NAP du 12/12/2014
 - Les actions et modifications apportées en vue de réguler le projet (suite au COPIL)
 - Tableau des travaux listés suite aux conseils d'école du premier trimestre et effectués à ce jour (utile pour les prochains conseils d'école)
 - Information sur le "retour d'expérience des collectivités" demandé par l'Inspection académique

❖ Conseil Municipal Jeunes

Les dernières élections ont eu lieu le 20/10/2011. Aucun compte-rendu de réunion ne se trouve dans le dossier, ce qui laisse supposer que le CMJ n'existe plus depuis 2011.

- Principes généraux ou règlement intérieur (document de travail extrait du dossier)

Lecture des 11 articles de ce règlement et commentaires.

- Les membres de la commission scolaire proposent de modifier l'article 1 relatif aux élections.

Précédemment, les enfants de CM1, CM2 et 6è étaient élus pour 1 an. Afin de simplifier l'organisation des élections (uniquement dans les écoles) et permettre au CMJ de mener à bien ses projets, il est proposé de ramener le mandat à une durée de 2 ans et, donc, seuls les enfants de CE2, CM1 et CM2 pourront être élus.

Cette modification permettra ainsi à l'école Semeuse d'avoir des conseillers et d'être représentée puisqu'il n'y a pas de niveaux CM1-CM2.

A savoir que le premier mandat du CMJ (années scolaires: 2014-2015 et 2015-2016) sera d'une durée de 16 mois.

- Les autres articles du règlement ont été conservés, hormis la suppression de quelques mots (articles 4, 5, 10) découlant de la modification de l'article 1.

Il a été demandé aux membres de la commission de faire une relecture attentive de ce règlement modifié qui sera réécrit.

- 2 commissions ont été retenues pour le CMJ, tout comme auparavant:

- "Mon environnement, ma ville"
- "Citoyenneté, Solidarité, Santé " (avec travail en particulier sur le handicap: en liaison avec les travaux et rencontres effectués dans les différentes écoles).

➤ 14 membres composeront le CMJ: 6 enfants pour Le Plateau (2 CE2+ 2 CM1 + 2 CM2), 6 enfants pour Le Charme (idem Plateau) et 2 CE2 pour Semeuse.

➤ 7 garçons et 7 filles seront retenus pour respecter la parité.

- Information et courriers

Differentes courriers vont être adressés avant les vacances de février

- courrier aux parents et élèves concernés avec acte de candidature et autorisation des parents.
- courrier aux enseignants des écoles concernées (Le Plateau, Le Charme, Semeuse).

Une réunion d'information sera prévue après 17h afin de permettre aux parents d'amener leurs enfants. Les membres de la commission scolaire demandent à M. Le Maire de se charger de cette information afin de donner un caractère officiel à ces élections. La date de la réunion sera fixée par Monsieur le Maire en fonction de son agenda.

Dates fixées:

- date limite d'acte de candidature: mardi 17 février
- date des élections: mercredi 11 mars matin
- date du 1er CMJ: samedi 14 mars à 10h

... / ...

Compte-rendu de la commission COMMUNICATION du jeudi 12 février 2015

Présents : Safi Kada, Evelyne Landart, Chantal Goblet, Joël Rousseaux, Serge Noël, Peggy Huin, Estelle Faynot, Annabelle Ribeiro, Grégory Martinez

Excusés : Marine Savard, Frédéric Etienne, Thérèse Vernot

Safi KADA, après avoir ouvert la séance, présente l'ordre du jour :

- **Analyse du magazine en cours de réalisation, présentation du profilé des prochaines éditions,**
- **Mise en œuvre d'une démarche de travail,**
- **Implication des membres de la commission,**
- **Suivi du site internet,**
- **Réflexion sur la promotion de la programmation culturelle,**
- **Affaires diverses**

MAGAZINE MUNICIPAL

Safi KADA présente à l'assistance le contenu du magazine municipal n° 67, regrettant toutefois le non fonctionnement du vidéo projecteur qui aurait permis une analyse beaucoup plus lisible pour tous.

Cependant, après une visualisation sur papier, la commission se prononce satisfaite du contenu. Le bon à tirer a été validé par le Maire, la confection est en cours chez l'imprimerie Félix, et la livraison est prévue vers le 20 février, pour une distribution, par les conseillers municipaux, au cours de la dernière semaine de février.

DEMARCHE DE TRAVAIL ET IMPLICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Pour les prochaines éditions, Safi KADA présente à l'assistance un tableau des disponibilités destiné, en fonction des possibilités et des emplois du temps de chacun à préciser les tâches qui permettraient un meilleur fonctionnement de la commission.

En complément, Estelle FAYNOT, présente un projet de planning prévisionnel mensuel, ainsi qu'un document destiné à relater d'une manière synthétique et rapide les évènements qui serviraient de base à la rédaction des futurs articles des magazines à venir.

A ce sujet, Safi KADA rappelle les différentes phases de la confection d'un magazine, à savoir un travail en commun pour la rédaction des articles, transmission d'un fichier informatique à la graphiste, rééquilibrage pour la mise en page selon le sommaire arrêté, navettes entre la graphiste et la mairie pour les corrections et observations jusqu'à la validation du bon à tirer.

Safi KADA rappelle que selon le programme présenté lors de la commission du jeudi 8 janvier, la prochaine édition est prévue pour fin avril. Ce magazine comptera 8 pages et sera consacré, sous réserve de modification : (1 page de couverture, 2 pages pour le budget 2015, 2 pages sur la mise en service du complexe restauration scolaire, centre de loisirs, 1 page sur les actions du CCAS, ½ page sur le conseil municipal jeunes, ½ page pour les seniors : repas, voyage ..., dernière page : agenda et animations.

SITE INTERNET

En ce qui concerne le site internet, Safi Kada rappelle, que du fait de la complexité du site actuel et le peu de temps, du fait des fonctions scolaires demandées à Jean-Claude DEDENON, encadrement des élèves des groupes scolaires la journée, suivi des BCD, participation aux NAP, le fonctionnement du site ne donne pas satisfaction.

Lors de la dernière réunion de la commission, il avait été proposé de confier une mission, dans le cadre d'un stage, à des étudiants de l'IUT ou de l'IFTS. Malheureusement cette piste doit être abandonnée du fait de l'avancée de l'année scolaire.

Safi KADA propose désormais et après renseignements pris auprès de la commune de Vrigne aux Bois, de souscrire un abonnement à « réseau des communes.fr » qui pour la somme de 956 €uros annuel propose un concept, facile d'utilisation qui semble répondre à nos attentes.

Un rendez-vous sera pris à la mairie de VRIGNE-AUX-BOIS pour découvrir ce site, dont le fonctionnement, au quotidien pourrait être proposé à Jean-Claude DEDENON et Maxime BERGES.

PROMOTION DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE

Safi Kada souhaite qu'une réflexion soit menée par la commission sur les moyens à mettre en place pour la présentation des différentes actions menées par la commune dans le domaine de la culture et de l'animation.

Il précise aussi que la commune a adhéré à l'association coté cour qui proposera d'ici la fin de l'année 2015, 4 spectacles au tarif de 7 €uros par soirée ou 20 €uros pour les quatre spectacles.

Ces spectacles ainsi que les prochaines pièces de théâtre proposées par la commission animation seront présentées à la population au moyen d'une brochure dont la date reste à définir.

AFFAIRES DIVERSES

GIROMEDIA

Safi Kada fait ensuite état du dossier en cours avec Giromédia sur l'utilisation des planimètres situés au sein de la commune, il précise qu'un nouveau contact sera pris prochainement avec la direction pour enfin obtenir un accord sur une utilisation rationnelle de ces supports.

CREATIVLED

Joël Rousseau relate aux membres de la commission les termes d'une rencontre avec Mr Fabre, responsable du panneau lumineux situé près du magasin But sur la zone commerciale. Il précise que ce panneau a été installé en toute illégalité et qu'une action judiciaire destinée à son démontage pourrait être engagée. Il précise que Mr Fabre propose à la commune une convention pour le passage à titre gratuit de messages sur ce panneau.

Cependant, du fait du caractère illégal de la pose de cet équipement, les membres de la commission, refusent à l'unanimité, d'accepter la signature de ce projet de convention.



Avant que Monsieur le Maire ne clôture la séance, Monsieur PARENTÉ demande pourquoi on lui demande de démissionner de ses fonctions de membre du conseil d'habitants du CHARME au prétexte qu'il est devenu conseiller municipal. Messieurs DUPUY et SAVARD pensent que déontologiquement cette dualité ne peut être admise.

Il demande également à connaître les raisons de l'apparition d'un nouveau logo qui semble avoir remplacé l'ancien blason. Une discussion s'engage entre Monsieur PARENTÉ et Monsieur DUPUY sur les origines historiques de l'ancien blason. Monsieur DUPUY précise qu'il est raisonnable d'attendre la réaction de la population avant d'adopter une position définitive quant au nouveau logo.

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

